

SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION DU COMITE EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

4-8 octobre 2021

NOTE D'INFORMATION

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date et lieu

1. Conformément aux directives émises par le Conseil fédéral suisse, les autorités cantonales et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), pour faire face à la pandémie de la COVID-19, la soixante-douzième session du Comité exécutif se tiendra avec une participation limitée en personne, et également la possibilité de participer à distance.

2. L'événement en personne se tiendra dans la Salle XIX au Palais des Nations. Une participation à distance sera possible grâce à la plateforme Interprefy. Veuillez noter que la plateforme sera réservée aux orateurs et que les autres personnes participant en tant qu'observateurs pourront suivre la réunion qui sera diffusée sur la [page web de la session](#).

Horaire des travaux

3. Les séances du matin du lundi 4 octobre et du mardi 5 octobre se tiendront exceptionnellement de 9h30 à 12h30 (heure d'Europe centrale, CET). De mercredi à vendredi, elles se dérouleront de 10h00 à 13h00 (CET). Tout au long de la semaine, les séances de l'après-midi se dérouleront de 15h00 à 18h00 (CET). Pour une utilisation judicieuse du temps imparti et des services d'interprétation et de gestion de conférence, les réunions démarreront exactement aux heures indiquées.

DISPOSITION DES SIÈGES

4. La disposition des sièges suivra le protocole de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Suriname a été tiré au sort parmi les États membres des Nations Unies pour occuper le premier siège lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Le Suriname n'étant pas un membre du Comité exécutif, la Suède occupera le premier siège lors de la soixante-douzième session du Comité exécutif. Ensuite suivront les autres États membres du Comité exécutif, puis les États non membres et

les autres observateurs. La disposition des sièges suivra l'ordre alphabétique anglais.

5. Veuillez également noter que, conformément aux dernières directives établies par l'ONUG, uniquement une personne par délégation pourra être physiquement présente dans la salle à un moment donné afin d'assurer une distanciation physique adéquate. Cela ne devrait pas changer.

II. ENREGISTREMENT ET ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

6. La date butoir pour l'enregistrement était le **lundi 6 septembre 2021**. Il est demandé aux délégations qui n'ont pas encore procédé à cet enregistrement de le faire dès que possible afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires. Pour ce faire, ils doivent envoyer une note verbale portant les noms et titres exacts de tous les membres de leur délégation, que ceux-ci participent en personne ou à distance, selon l'ordre hiérarchique à hqexcom@unhcr.org.

7. Bien que les restrictions de voyage en cours pourraient empêcher certaines délégations de se rendre à Genève, tous les participants qui peuvent prendre part à la réunion en personne (y compris ceux qui ont un badge d'accès au Palais des Nations) doivent s'inscrire en ligne dans le système *Indico* de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à <https://indico.un.org/e/excom2021>. Il s'agit d'une mesure de sécurité mise en place pour des besoins de traçabilité.

8. Les délégués souhaitant se déplacer doivent entrer en contact avec [l'Office fédéral suisse de la santé publique](#), notamment concernant le respect des [règles d'entrée sur le territoire](#).

9. Eu égard à l'enregistrement sur *Indico*, veuillez noter que la même adresse e-mail ne peut être utilisée pour enregistrer plusieurs personnes. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour vous enregistrer dans *Indico*. Le HCR a été

averti que le fait de ne pas remplir le formulaire d'enregistrement comme il se doit, ou de présenter une photo de type passeport sur fond blanc, peut retarder le retrait du badge et l'accès au Palais des Nations.

10. Après avoir rempli le formulaire d'inscription dans *Indico*, les participants recevront un code QR. Pour recevoir un badge visiteur, ils présenteront ce code et la pièce d'identité utilisée lors de l'enregistrement au Groupe d'identification à la porte de Pregny du Palais des Nations. Les badges peuvent être retirés dès l'après-midi du vendredi 1^{er} octobre 2021 au Groupe des cartes d'identité situé au portail de Pregny du Palais des Nations.

11. Les participants ayant besoin d'assistance, en raison de leur handicap, pour entrer dans le bâtiment, s'asseoir ou accomplir toute autre formalité, sont priés de le mentionner dans le formulaire d'inscription *Indico* prévu à cet effet, et de s'adresser au Service de la gouvernance du HCR à hqexcom@unhcr.org.

Organisations non gouvernementales

12. Les ONG ont été priées de s'enregistrer, pour participer en personne ou à distance, en envoyant une lettre d'accréditation à la Section du partenariat du HCR (partnership@unhcr.org) au plus tard le **lundi 6 septembre 2021**. Afin de respecter les mesures de distanciation sociale et en raison de la capacité limitée de la salle, la participation en personne sera limitée à une personne représentant les ONG à un moment donné et seul un siège sera réservé à cet effet. Ceux qui souhaitent prendre part à la réunion (y compris ceux qui ont un badge d'accès au Palais des Nations) doivent s'inscrire en ligne dans le système *Indico* de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à <https://indico.un.org/e/excom2021>. Il s'agit d'une exigence de sécurité à des fins de recherche des contacts.

III. MODALITÉS DE PRISE DE PAROLE

13. Actuellement, seule la prise de parole lors du débat général (point 3 de l'ordre du jour) pourra être effectuée à distance. À l'issue du débat général et en commençant par le point 4 de l'ordre du jour sur la protection internationale, seuls les délégués participant en personne pourront prendre la parole. Par ailleurs, le reste de la session sera diffusé sur Internet, pour la visualisation à distance.

Liste des orateurs au débat général

14. La liste des orateurs pour le débat général a été ouverte le **lundi 6 septembre 2021**. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à

hqexcom@unhcr.org, avec la mention « Liste des orateurs » et le nom du pays/de l'organisation en objet, en indiquant les nom, titre et rang exacts de l'orateur. Les demandes doivent indiquer si l'orateur participera en personne ou à distance. Concernant la participation à distance, toute demande spécifique de créneaux de parole qui prendraient en considération le fuseau horaire doit être indiquée dans la demande. Veuillez noter que le fait de s'inscrire par note verbale pour l'événement ne constitue pas une demande de temps de parole.

Déclarations pré-enregistrées pour le débat général

15. Pour les délégations dans l'impossibilité de participer en personne et rencontrant des problèmes de connexion, les déclarations pré-enregistrées seront une option. Des directives sur les déclarations pré-enregistrées ont été publiées sur la page web de la session.

Ordre de passage pour la prise de parole

16. En raison des complexités liées à la gestion d'une réunion hybride, qui permet à la fois une participation en personne et virtuelle, le protocole pour la prise de parole pourrait ne pas être strictement respecté en ce qui concerne l'ordre de passage. L'ordre de passage prendra également en considération les demandes de prise de parole des personnes participant à distance et dépendant de différents fuseaux horaires. Le Secrétariat demande donc la compréhension et la flexibilité de toutes les délégations dans ces circonstances exceptionnelles.

Interprétation et déclarations

17. Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, dans la salle et en ligne.

18. Veuillez noter que, pour des raisons sanitaires, le Secrétariat ne distribuera pas de documents pendant la réunion. Les délégations sont donc priées d'envoyer un exemplaire de leur déclaration à hqexcom@unhcr.org avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, afin de faciliter le travail des interprètes. Il vous est rappelé de parler à une vitesse normale lors de vos déclarations.

IV. STATUT D'OBSERVATEUR POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT EN 2021-2022

19. Le statut d'observateur doit être renouvelé chaque année. Les États souhaitant être admis comme observateurs au Comité permanent, et



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

prendre part à ses réunions d'**octobre 2021 à octobre 2022**, doivent envoyer leur demande par note verbale au Secrétariat (hqexcom@unhcr.org), avec en objet la mention « demande de statut d'observateur » et le nom du pays concerné. Les demandes reçues à la date du **vendredi 1^{er} octobre 2021** seront annoncées à la soixante-douzième session, au point concerné de l'ordre du jour, et consignées dans le rapport de la session.

V. DOCUMENTATION

Liste des participants

20. Une liste provisoire des participants sera publiée le **jeudi 30 septembre 2021** à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat au plus tard le **mercredi 6 octobre 2021** à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée le **vendredi 8 octobre 2021**.

Comptes rendus analytiques

21. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organismes des Nations Unies sont publiés sous leur forme définitive. Ils seront préparés par des rédacteurs des Nations Unies et publiés dès que possible après chaque séance. Toutes les corrections seront publiées dans un seul rectificatif après la session. La procédure à suivre pour apporter des corrections est indiquée à la première page du compte rendu analytique.

Documents officiels

22. Les documents de la session sont disponibles sur le site <http://www.unhcr.org/fr/excom2021>. Les participants doivent apporter leurs propres exemplaires de ces documents à la réunion.

23. Les documents de la série A/AC.96/xx seront également publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

24. De plus amples informations, notamment les directives concernant la santé, les instructions sur la participation à distance, les orientations détaillées relatives à la liste des orateurs et les orientations sur les déclarations pré-enregistrées, sont publiés sur la page Web du Comité exécutif. Veuillez la consulter régulièrement pour les mises à jour.

HCR, 15 septembre 2021